



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Mise en place de mesure visant à accroître la sécurité piétonne Instauration d'une voie de circulation à sens unique en tout temps sur une partie de la rue Yvon, entre les rues Réjean et Benoit

Saint-Joseph-du-Lac, le 5 juillet 2023 - Le 4 juillet dernier, le conseil municipal a donné un avis de motion en lien avec la modification du règlement relatif à la circulation dans l'objectif de décréter une circulation à sens unique en tout temps sur une partie de la rue Yvon, entre les rues Réjean et Benoit. À cet effet, le conseil municipal compte adopter le règlement à la séance du 8 août prochain de manière à rendre effective la présente mesure à compter du 21 août 2023.

L'objectif de cette orientation vise à accroître la sécurité des élèves qui fréquentent l'école du Grand-Pommier et fait suite à une consultation de personnes-ressources tels que le service de police, la direction de l'école, les directions des services techniques et des loisirs de la municipalité ainsi que les élus siégeant sur le comité de transport de la Municipalité.

Par ailleurs, dans le contexte de l'implantation permanente de la voie de circulation à sens unique, les deux voies de circulation existantes seront réduites à une seule voie de circulation de manière à laisser place à l'établissement de stationnement sur la rue, du côté ouest.

Enfin, à l'été 2024, la Municipalité projette d'aménager un nouveau trottoir, du côté ouest de la rue Yvon, entre les rues Réjean et Benoit. Le stationnement existant donnant sur la rue Yvon sera également agrandi d'environ 10 cases de stationnement.

-30-

Renseignements :

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Service des travaux publics
450-623-1072, poste 222